

COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP(2012)32 23 avril 2012

1^{re} session plénière Strasbourg, 14-16 mai 2012

Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE)

Etat des lieux de l'accord partiel élargi et décisions à prendre concernant le cycle d'évaluation des Itinéraires culturels 2011-2012

DOCUMENT FOR DECISION

Point 5.1.3 du projet d'ordre du jour

Projets de décisions¹

Le Comité:

S'agissant du cycle d'évaluation 2011-2012

- confirme² la décision du Conseil de direction de l'Accord partiel élargi d'approuver l'habilitation du réseau des quatre itinéraires suivants ayant reçu la mention avant l'adoption de la Résolution (2007)12 et de la Résolution Res(2010)52 du Comité des Ministres :
 - la Route des Vikings et la Via Regia, qui respectent tous les critères énoncés dans de la Résolution Res(2010)52 du Comité des Ministres. Ces itinéraires seront réévalués dans trois ans. Concernant la Via Regia, le secrétariat a été chargé des continuer sa recherche relative aux statuts légaux des associations réunissant des pays membres et non-membres de l'Union européenne;
 - l'îtinéraire Wenzel et Vauban et les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, qui seront soumis à une nouvelle évaluation après une année afin de confirmer le bon fonctionnement des nouveaux réseaux mis en place pour gérer ces itinéraires ;
- confirme la décision du Conseil de direction de renouveler la mention des six Itinéraires suivants, qui sont conformes aux dispositions de la Résolution Res(2010)52 du Comité des Ministres :
 - *les* Sites clunisiens en Europe, *les* Routes de l'olivier, *l*'Itinéraire européen du Patrimoine juif, Transromanica, *la* Route du Fer dans les Pyrénées *et* l'Itinéraire Heinrich Schickhardt, *dont la conformité sera réévaluée dans trois ans*;
- confirme la décision du Conseil de direction de retirer la mention des sept Itinéraires suivants, étant donné que malgré les années de délai supplémentaires déjà accordées par le CDCULT en 2008, 2009 et 2010 pour se mettre en conformité avec les critères, ces réseaux ne respectent toujours pas les dispositions de la Résolution Res(2007)12 du Comité des Ministres ou les critères énoncés à l'Annexe de la Résolution Res(2010)52 du Comité des Ministres :
 - la Via Carolingia, le Chemin de la langue castillane, Parcs et jardins et la Route de Don Quixote, non conformes aux dispositions des articles II et III de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52 (priorités d'action et critères pour les réseaux);
 - la Route du fer en Europe centrale, non conforme aux dispositions de l'article II, en particulier au paragraphe 3 (Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens) et de l'article III (réseaux multidisciplinaires, fonctionnement démocratique) de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52;
 - les Chemins de Saint-Michel, non conformes, en particulier, à l'article II, paragraphe 3 (Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens), et à l'article III (structure juridique, réseau européen) de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52;
 - l'Itinéraire européen du patrimoine des migrations, qui n'est pas en conformité avec l'article III de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52 (absence de réseau européen);
- **prend note** de la décision du Conseil de direction de reporter sa décision au cycle d'évaluation 2012-2013 en ce qui concerne l'itinéraire des Sites, routes et monuments hanséatiques, qui n'est pas en conformité avec les dispositions de la Résolution Res(2010)52, mais qu'il considère requiert une discussion et un examen plus approfondis;
- prend note que le Conseil de direction conclut à la non-conformité des trois itinéraires cidessous avec les critères de l'annexe à la Résolution Res(2010)52 du Comité des Ministres. Puisqu'aux termes de la Résolution, ces itinéraires devraient bénéficier d'une année afin de se mettre en conformité, le Bureau recommande qu'ils soumettent un plan d'action sur neuf mois à l'Institut européen des Itinéraires culturels, assorti de rapports d'étape réguliers :

¹ Voir en annexe un tableau récapitulatif des évaluations. Des informations plus détaillées sur le processus d'évaluation sont disponibles sur demande auprès du secrétariat.

² Aux termes de la Résolution Res(2010)52 du Comité des Ministres, le Conseil de directions de l'Accord partiel élargi décide d'octroyer ou de retirer la mention d'itinéraire culturel, sous réserve de l'avis du CDCULT et du CDPATEP (actuellement le CDCPP).

- l'itinéraire Saint Martin de Tours, non conforme à l'article II, paragraphe 3 (Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens), et à l'article III (structure juridique, réseau européen) de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52;
- les Itinéraires de l'héritage al-Andalus, non conforme, en particulier, à l'article III (réseau européen) de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52;
- la Route des Phéniciens, eu égard à l'article III (structure juridique, réseau européen, fonctionnement démocratique) de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52;
- confirme la décision du Conseil de direction d'accorder la mention « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » au Réseau européen de sites casadéens et l'Itinéraire culturel européen des villes ayant un patrimoine industriel de la céramique ;
- confirme la décision du Conseil de direction de reporter l'octroi de la mention aux projets d'itinéraires Odyssea, mer et terre et la Route des artistes en Europe;

S'agissant des activités et des priorités pour 2012-2013 :

- **prend note** de la prise de fonctions le 2 novembre 2011 du secrétaire exécutif à l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels (APE) au Luxembourg ;
- remercie les autorités du Grand-Duché du Luxembourg et l'Institut européen des Itinéraires culturels de l'excellente organisation du Forum consultatif tenu les 23 et 24 novembre 2011;
- remercie les autorités de la France et de l'Espagne qui ont proposé d'accueillir le Forum 2012 à Colmar ou à Bilbao et félicite la France dont la proposition a été finalement choisie;
- se félicite du soutien des itinéraires culturel par la Commission européenne et le Parlement européen, traduit en particulier par le Programme joint 2011-2013 sur le renforcement des capacités des itinéraires;
- remercie une fois de plus l'Institut européen des Itinéraires culturels de son travail compétent et les autorités du Luxembourg du soutien financier considérable fourni à l'Institut;
- **encourage vivement** les Etats membres et signataires de la Convention culturelle européenne qui ne l'ont pas déjà fait de signer l'accord partiel élargi afin d'en assurer la continuation à la fin de la phase pilote 2011-2013.

HISTORIQUE

En décembre 2010, le Conseil de l'Europe a réitéré son engagement pour les itinéraires culturels en instituant l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels, ouvert à l'adhésion de tous les pays soucieux de promouvoir la participation de l'Organisation à la défense du patrimoine culturel et d'un tourisme culturel de qualité pour tous les citoyens européens. L'APE a été lancé par l'adoption de la Résolution Res(2010)53 instituant un Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels et la Résolution Res(2010)52 sur les règles d'octroi de la mention « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ». Les quatorze Etats membres que réunit aujourd'hui l'Accord partiel ont exprimé leur volonté d'apporter des conseils en matière de politiques et leur soutien financier au programme.

A la fin de l'année, la nomination de la Secrétaire exécutive travaillant à Luxembourg directement avec l'équipe de l'Institut européen des itinéraires culturels a permis de renforcer les relations entre ce dernier et le Conseil de l'Europe, et de conférer un nouveau dynamisme au programme.

La période entre octobre 2011 et avril 2012 s'est caractérisée par un exercice d'évaluation très étendu comprenant l'examen de la conformité avec la Résolution de 2010 de 21 des 29 itinéraires existants, ainsi que l'examen de quatre nouvelles propositions d'itinéraires.

PROGRES

1. Adhésion à l'APE

En ce qui concerne les adhésions à l'APE, après les premières adhésions et en dépit d'un intérêt marqué et de fréquentes discussions, il n'y a pas eu d'engagement suffisamment concret de la part d'autres Etats, membres et non membres, à rejoindre l'Accord. Beaucoup de pays réfléchissent apparemment à leur adhésion : la Serbie (représentée à la réunion des Etats parties en tant qu'observateur), l'Andorre, la Croatie, la Lituanie, Monaco, la Roumanie, la Suisse et la Turquie. Le Saint-Siège a aussi examiné en détail la possibilité d'une adhésion. Des contacts ont également été pris avec des Etats non-membres du Conseil de l'Europe qui feraient des partenaires idéaux de l'Accord partiel, par exemple, le Maroc, la Tunisie, le Mexique et le Kazakhstan.

L'Allemagne a participé à la réunion du Conseil de direction du 12 avril 2012, en tant qu'observateur et dans la perspective de son adhésion en 2013. Avec l'aide de l'ensemble de nos partenaires, y compris nos partenaires locaux et en particulier avec le Grand-Duché de Luxembourg, parrain de l'Institut européen des itinéraires culturels, obtenir de nouvelles adhésions en 2012 est l'un des objectifs majeurs de la phase pilote 2011-2013.

2. Réunions statutaires

Bureau de l'APE

22 novembre 2011, Luxembourg

La réunion du Bureau s'est tenue la veille du Forum consultatif 2011 à Luxembourg, ce qui a permis aux membres de participer au Forum, de rencontrer des représentants des itinéraires culturels et de prendre note de leurs activités et présentations. Les participants ont beaucoup apprécié ces échanges, qu'il faudrait promouvoir. Entre autres sujets, le Bureau a examiné les décisions de l'Organe des Etats parties prises à leur réunion du 7 novembre.

15-16 février 2012, Luxembourg

Le Bureau a consacré l'essentiel de sa réunion à l'examen des évaluations des itinéraires effectuées par l'IEIC et des experts indépendants. 21 des 29 itinéraires existants ont été examinés

sous l'angle de leur conformité avec la Résolution Res(2010)52 et 4 nouvelles propositions ont été évaluées en vue de l'octroi d'une mention. Le Bureau a également décidé d'inviter le représentant de la Commission européenne à intervenir à la prochaine réunion du Conseil de direction sur les possibilités de coopération du programme d'itinéraires culturels avec la Commission européenne, et a invité la Secrétaire exécutive à préparer un document précisant les objectifs du programme d'itinéraires culturels, son identité propre ainsi que sa valeur ajoutée par rapport à d'autres prix et mentions en matière de patrimoine. Enfin, le Bureau a étudié la proposition de la France d'accueillir le Forum consultatif en 2012 à Colmar.

11 avril 2012, Luxembourg

La réunion a permis aux membres du Bureau de préparer la réunion du Conseil de direction prévue le lendemain, et plus précisément de prendre des décisions sur les recommandations du Conseil de direction concernant cinq itinéraires culturels, qu'il avait décidé de ne pas examiner à sa réunion de février. Le Bureau a examiné de plus une nouvelle offre d'accueil du Forum consultatif en Espagne (Bilbao) et a entendu des présentations des deux propositions faites.

Conseil de direction de l'APE, 12 avril 2012, Luxembourg

Lors de sa réunion, le Conseil de direction :

- a adopté des amendements à son Règlement afin d'y intégrer des règles de fonctionnement du Bureau ;
- a élu un nouveau membre du Bureau, M. Fikret Mamedov (Azerbaïdjan) pour un mandat de deux ans :
- a décidé de suivre les recommandations du Bureau relatives au cycle d'évaluation 2011-2012 et de les soumettre au CDCPP;
- a pris note des propositions de nouveaux itinéraires soumises à l'Institut européen des Itinéraires culturels et a demandé au Bureau de discuter de nouvelles priorités pour leur sélection;
- a pris note d'un document sur la valeur ajoutée de l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels et a convenu qu'une brochure sur ce sujet devrait être produite et diffusée aux représentants des Etats membres et non-membres et aux opérateurs d'itinéraires ;
- a décidé que le Forum consultatif 2012 se tiendrait à Colmar.

3. Autres réunions

Forum consultatif 2011

Le Forum consultatif annuel s'est tenu les 23-24 novembre à Luxembourg. Il a réuni une centaine de représentants d'opérateurs des itinéraires culturels, de réseaux, d'organisations et plates-formes internationales du patrimoine et du tourisme, des collectivités locales et régionales, des organisations de la société civile, des universitaires, des chambres de commerce, des organisations professionnelles du tourisme, du patrimoine et de la culture, et d'autres entités intéressées par les itinéraires culturels. Le thème principal en était « Les nouveaux défis aux itinéraires culturels européens : améliorer la visibilité commune et encourager les nouveaux partenariats » et trois ateliers spécifiques ont été organisés, et notamment : « Communication, image de marque commune, marketing et modèles économiques », « Quels publics et quels impacts ? » et « Recherche et renforcement des compétences ».

4. Activités de l'Institut européen des itinéraires culturels (IEIC) – cycle d'évaluation 2011-2012

L'IEIC a effectué 21 évaluations d'itinéraires existants ainsi que 4 évaluations de nouvelles propositions. L'Institut a coordonné le travail de 14 experts indépendants sur certains des dossiers les plus complexes, dans le but de préparer des recommandations pour le Conseil de direction. Une base de données d'experts a été créée. L'Institut a organisé le Forum consultatif de

novembre, et une réunion d'universitaires spécialisés dans le tourisme culturel et les itinéraires en marge du Forum.

5. Coopération avec la Commission européenne

L'Union européenne, à la fois par le biais de la Commission et du Parlement, a apporté un soutien sans faille à l'Accord partiel depuis son établissement. La Commission a participé activement à toutes les réunions statutaires à Strasbourg et au Luxembourg ainsi qu'aux réunions avec les opérateurs des itinéraires culturels eux-mêmes, comme le Forum consultatif, à l'occasion duquel Valentino Izzo (Unité Tourisme de la DG Enterprise) est intervenu dans les sessions plénières et a animé l'un des ateliers thématiques. M. Izzo a également fait une présentation lors de la réunion du Conseil de direction le 12 avril.

Un premier programme conjoint avec la Commission s'est terminé en juin 2011 avec la présentation d'une étude détaillée concernant l'impact des itinéraires culturels sur les PME. Cette étude, qui met en évidence les forces et les faiblesses des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en tant que vecteurs du développement culturel et touristique, a depuis été présentée à l'occasion de divers forums spécialisés. Elle a par ailleurs servi de socle à un nouveau programme, lancé en août 2011, axé sur la conception d'outils destinés au renforcement des capacités, et à l'amélioration de la gouvernance des réseaux, de la visibilité et de la promotion des itinéraires. Ce programme débouchera notamment sur la production d'un manuel pour la gestion des itinéraires, en coopération avec des universitaires, qui sera suivie en septembre d'un séminaire de formation sur la gestion des itinéraires culturels. L'Institut apporte également des conseils et une assistance technique à plusieurs autres projets de la Commission européenne.

PROCHAINES ETAPES

Le cycle d'évaluation 2011-12 a eu pour objectif d'assurer la mise en conformité de tous les itinéraires du programme du Conseil de l'Europe avec les critères actuels figurant dans la Résolution CM/Res(2010)52. Le suivi de cet exercice consistera pour le secrétariat et le Bureau à travailler sur des propositions d'orientations et de priorités nouvelles pour les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, en accord avec le développement des priorités du Conseil de l'Europe en faveur du progrès du dialogue interculturel et de l'accès aux droits culturels fondamentaux sur le continent et au-delà.

En 2012 et 2013, le programme des itinéraires culturels sera développé selon les axes principaux suivants :

- Le Programme joint Conseil de l'Europe/Commission européenne créera de nouveaux outils qui optimiseront les capacités des itinéraires en tant que vecteurs dynamiques et démocratiques du patrimoine cultural vivant et du dialogue interculturel, accessible à tous les citoyens européens. Une session de formation d'une semaine sera organisée à l'intention des opérateurs d'itinéraires du 2 au 9 septembre au Centre européen de la Jeunesse à Strasbourg.
- La coopération avec la Commission européenne sera également renforcée par la participation à grande échelle du Conseil de l'Europe dans une manifestation de promotion des itinéraires culturels auprès des professionnels du secteur touristiques et du grand public, « Carrefours de l'Europe » organisée par la Commission à Pavie (Italie) du 7 au 10 juin.
- L'Institut européen des Itinéraires culturels concentrera ses efforts sur la « professionnalisation » de son travail en tant qu'agence technique du Conseil de l'Europe,

en tant que centre de ressources et d'assistance multidisciplinaire au service des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et en tant que guide pour les nouveaux projets d'itinéraires. Ce faisant, l'Institut améliorera l'accès à sa base de données et les informations en ligne, préparera des lignes directrices relatives à la conformité des itinéraires avec les critères requis pour la certification en tant qu'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe et organisera le travail d'experts dans le domaine. Un vade mecum pour les opérateurs d'itinéraires sera publié pour le début de l'année 2013.

Le Conseil de direction, le Secrétaire exécutif et les représentants du Grand-Duché de Luxembourg chercheront à augmenter la portée politique du programme aux niveaux local, régional et national, afin de traduire en actions concrètes le potentiel énorme des itinéraires déjà démontré sur le terrain par la grande diversité des itinéraires et par leur impact positif sur le développement de la culture et du tourisme culturel dans les régions. Le Forum consultatif annuel qui se tiendra à Colmar en novembre sera l'occasion de sensibiliser les Etats membres au programme et de les encourager à y participer, lors d'une manifestation parallèle à Strasbourg marquant le 25^e anniversaire des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Annexe - Tableau récapitulatif des décisions concernant les évaluations 2011-12 et des cycles futurs

	2012	Décision	Commentaires	Cycle 2011-12	Cycle 2012-13	Cycle 2013-14	Cycle 2014-15	Cycle 2015-16
Nouveaux projets	1. Peintres	Reporter	Pas encore prêt	-				
	2. Patrimoine céramique industriel	Certifier	•	√				E
	3. Odyssea ports/ routes maritimes	Reporter	Trop dispersé, pas de « focus » - qu'est l'itinéraire ?	-				
	4. Sites casadéens	Certifier		√				E
Habilitation	1. St Michel	Retrait	Pas de réseau européen	X				demande?
	2. Via Carolingia	Retrait	Pas d'activité	Х				demande?
	3. Langue Castillane	Retrait	Seulement en Espagne	Х				demande?
	4. Migration	Retrait	Peu d'activité, réseau limité	Х				demande?
	5. Parcs et jardins	Retrait	Pas de réseau	Х				
	6. Don Quichotte	Retrait	Pas d'activité, limité à l'Espagne	Х				demande?
	7. Route du fer en Europe centrale	Retrait	Pas de : jeunesse/informations réseau/multidisciplinaire	Х				demande?
	8. Via Regia	Approuver	Itinéraire dynamique, statut légal à étudier	√				E
	9. Wenzel/Vauban	Approuver	Nouveau réseau international	√	Е			
	10. Saint Jacques de Compostelle	Approuver	Nouveau réseau international	√	Е			
	11. La Hanse	Reporter	Pas de réseau actif, statuts, etc.	_	Е			
	12. Vikings	Approuver	Tous les critères désormais remplis	√				Е
Evaluation	1. Routes du fer dans les Pyrénées	Confirmer	·	√				Е
	2. Schickhardt	Confirmer		√				Е
	3. Sites clunisiens in Europe	Confirmer		V				Е
	4. Routes de l'olivier	Confirmer						Е
	5. Patrimoine juif	Confirmer						Е
	6. Transromanica	Confirmer						Е
	7. Saint Martin de Tours	1 an	Problèmes financiers, pas de personnel	X	Е			
	8. Patrimoine Al-Andalus	1 an	Pas de réseau international	Х	Е			
	9. Phéniciens	1 an	Pas de fonctionnement démocratique/statut/activité réseau	Х	E			
Itinéraires	1. Abbayes cisterciennes		Certifié en 2010			Е		
pour	2. Art rupestre		Certifié en 2010			Е		
evaluation 2012-2014	3. Cimetières européens		Certifié en 2010			Е		
	4. Saint Olav		Certifié en 2010			Е		
	5. Patrimoine et villes thermales		Certifié en 2010			Е		
	6. Via Francigena		Certifié en 1994		E			
	7. Voies de Mozart		Certifié en 2002			Е		
	8. Iter Vitis		Certifié en 2009		E			
Total			(Les nouvelles propositions augmenteront le total)	25	8	6	0	10